



Paris, le 18 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Non à la mainmise des investisseurs financiers sur les professionnels et les services de santé

Les sociétés de professionnels libéraux (*Sociétés d'Exercice Libéral*) doivent aujourd'hui être possédées en majorité (75 à 100%) par ces professionnels, afin de préserver l'indépendance et la qualité de leur exercice.

Sous la pression de la Commission européenne et de certains grands investisseurs financiers, les autorités françaises envisagent d'ouvrir sans limitation le capital de ces SEL à des capitaux non professionnels.

Les Conseils nationaux des Ordres des médecins, des pharmaciens, des chirurgiens-dentistes, des masseurs-kinésithérapeutes et des sages-femmes s'opposent vigoureusement à un tel projet, qui comporte les dangers les plus graves pour la santé publique :

- création de groupes dominants, au poids démesuré face aux autorités de santé et de protection sociale,
- détournement d'une partie des ressources de l'assurance maladie au profit d'investisseurs extérieurs (fonds de pensions étrangers ou internationaux, fonds souverains...), soucieux uniquement de maximiser leurs dividendes,
- ingérences inévitables de ces propriétaires dans l'organisation et la dispensation des soins, en vue de réaliser leurs objectifs de rentabilité financière,
- aggravation des inégalités d'accès aux soins dans les zones peu attractives, par élimination des structures de soins les moins profitables,
- disparition progressive de l'exercice libéral des professions de santé, en faveur d'un exercice uniquement salarié,
- risque d'utilisation des données individuelles de santé par des assureurs ou des banques appartenant aux groupes investisseurs.

.../...

Ce sont là des dangers majeurs pour l'accès aux soins, leur qualité, la bonne destination des fonds publics et la diversité du tissu économique et sociétal, dans un domaine essentiel pour nos concitoyens.

Les Ordres nationaux des professions de santé alertent l'opinion publique sur ces dangers. Ils demandent solennellement aux pouvoirs publics français d'agir, y compris dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne : il s'agit, avec les autres Etats membres de l'Union concernés, de défendre le droit pour ces Etats d'organiser leurs services de santé comme ils le jugent nécessaire.

Ni les professionnels ni les patients ne veulent d'un système de santé à but principalement lucratif. Veillons à conserver la priorité d'intérêt public de nos services de santé.

Conseil national de l'Ordre des médecins

Dr Michel LEGMANN, président

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Jean PARROT, président

Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes

Dr Christian COUZINOU, président

Conseil national de l'Ordre des sages-femmes

Marie-Josée KELLER, présidente

Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Jean-Paul DAVID, président

Contacts presse :

Pour le Conseil national de l'Ordre des médecins, Evelyne Acchiardi, Tél : 01 53 89 32 80 /
acchiardi.evelyne@cn.medecin.fr

Pour le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Anne-Laure Berthomieu, Tél : 01 56 21 35 90 /
aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Pour le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens-dentistes, Tél : 01 44 34 78 80 /
courrier@oncd.org

Pour le Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, Tél : 01 45 51 82 50 /
contact@ordre-sages-femmes.fr

Pour le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes Tél : 01 46 22 32 97 /
cno@ordremk.fr